

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 22 (1975)  
**Heft:** 5  
  
**Rubrik:** Impressum

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Vereinigt mit «Schutz und Wehr»

Nr. 5, Mai 1975  
22. JahrgangZeitschrift des «Schweizerischen Bundes für Zivilschutz, des Zivilschutz-Fachverbandes der Städte und der Schweizerischen Gesellschaft für Kulturgüterschutz  
Redaktion 031 25 65 81, BernRevue de l'Union suisse pour la protection des civils, de l'Association professionnelle suisse de protection civile des villes et de la Société suisse pour la protection des biens culturels  
Rédaction 031 25 65 81, BerneProtection civile  
Protezione civile  
Proteciun civila

## In dieser Nummer:

Les facteurs responsables de la survie

133

La vie dans l'abri

135

Nouvelles des villes et cantons romands

144

Association professionnelle suisse de Protection civile des Villes

147

Parte italiana

148

Mendrisotto

148

Informazione e difesa psicologica

Deutschsprachiger Teil

149

Konzentration auf das Mögliche im Zivilschutz

150

Das Leben im Schutzraum (3)  
Würdigung des Schweizer Zivilschutzes in den USA

151

Tag der offenen Türe beim Zivilschutz

151

Pratteln

153

Das Bundesamt für Zivilschutz teilt mit L'Office fédéral de la protection civile communique

154

L'Ufficio federale della protezione civile comunica

155

Blut für den Zivilschutz

156

Auflage – Tirage – Tiratura

32 000 Exemplare

## Unser Umschlagbild:

Trümmerhaus des regionalen Zivilschutzzentrums Bätterkinden.

Photo: Hans Burger, Steffisburg

Für die Zeitschrift «Zivilschutz»  
zeichnet verantwortlich:Presse- und Redaktionskommission des SBZ.  
Präsident: Professor Dr. Reinhold Wehrle, Solothurn; Redaktion: Herbert Alboth, Bern. Inserate und Korrespondenzen sind an die Redaktion, Schwarztorstrasse 56, 3007 Bern, Telefon 031 25 65 81, zu richten. Jährlich zwölfmal erscheinend.

## Redaktionsschluss am 15. des Vormonats.

Jahresabonnement für Nichtmitglieder Fr. 15.– (Schweiz). Ausland Fr. 20.–. Einzelnummer Fr. 1.50. Nachdruck unter Quellenangabe gestattet. Druck: Vogt-Schild AG, 4500 Solothurn 2.

## Les facteurs responsables de la survie

Survivre aux effets des moyens d'anéantissement modernes ou à des accidents provoqués par des armes atomiques signifie survivre dans les abris. La cohabitation de nombreuses personnes dans un local peu spacieux pose des problèmes techniques et physiologiques que l'on connaît ou que l'on peut tester. Mais qu'en est-il des réactions psychologiques? Des conflits éclatent aussi dans un environnement connu. Quelle serait leur ampleur lorsque l'on ne peut se retourner? Une liberté de mouvement restreinte, des conditions climatiques défavorables et l'incertitude de l'avenir sont autant de facteurs qui accroissent l'agressivité et font se manifester des difficultés psychiques latentes. Comment les autres réagissent-ils à l'égard de graves symptômes névrotiques d'un seul? Nous ne pouvons répondre, car il est impossible d'expérimenter de telles situations conformes à la réalité. Lorsque des tests sont faits, ils le sont par des volontaires qui savent exactement pourquoi et pour combien de temps ils auront à supporter les inconvénients d'un tel séjour.

Des difficultés d'ordre psychologique peuvent cependant être apaisées, voire largement évitées, lorsqu'on les connaît et qu'un chef d'abri judicieusement choisi offre la garantie d'une bonne direction et de la meilleure assistance possible. C'est pourquoi le service d'abri sera dorénavant un des services les plus importants de la protection civile.

Lors de son organisation, l'on tiendra en premier lieu compte des aspects psychologiques et non plus des aspects techniques.

La formation est assurée par des spécialistes particulièrement bien préparés. Le choix des chefs des grands abris revêt une importance primordiale. Il devrait être fait sur la base d'un processus de sélection comportant des tests appropriés.

Tout cela ne saurait cependant suffire si les collaborateurs qualifiés ne sont pas disponibles. Il est indispensable de procéder à un recrutement et à une incorporation systématiques. Une grande part de responsabilités en matière de survie n'incombe donc pas seulement à la Confédération et aux cantons, mais tout autant aux autorités de chaque commune.

Prof. Dr Reinhold Wehrle  
Président de la Commission «information et rédaction» de l'Union suisse pour la protection des civils